



PROJET DE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE

La CFDT-INRA n'approuve pas le contenu actuel du projet de LOPR, notamment sur les aspects suivants :

- Création de pôles régionaux risquant de faire exploser la cohérence nationale ;
- Recours à l'emploi précaire ;
- Centralisation et gigantisme des structures d'évaluation ;
- Mesures fiscales pour les entreprises sans lien avec les créations d'emplois ;
- Toujours pas de prise en compte de la charte européenne de l'emploi scientifique ;
- Pas de proposition pour réconcilier science et citoyens.

La CFDT-INRA refuse tout amalgame avec le débat sur la Constitution Européenne, et n'a donc pas appelé à la manifestation du 20 mai, dans le cadre de la journée d'action nationale pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur.

Nous avons depuis longtemps revendiqué une réelle ouverture des négociations sur le projet de LOPR. Or, l'organisation des débats au Ministère n'a pas permis l'expression constructive des partenaires syndicaux.

Le Conseil des Ministres a acté les propositions des groupes de travail composés des représentants des Directions des Instituts (dont l'INRA) et des Universités avec la participation d'un comité de pilotage issu de l'Académie des Sciences comprenant des membres de SLR. C'est sur cette base de propositions que devrait se construire le projet de loi.

La CFDT-INRA, avant l'élaboration du projet de loi, demande l'ouverture de réelles négociations avec les organisations syndicales représentatives.